L'élection du bureau de la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Scrutin pour l'élection définitive du Président. — Suffrages exprimés : 580 ; majorité absolue : 291. **M. Fernand Bouisson : 327 voix ; M. Franklin-Bouillon : 242 voix ; Divers : 11.**

M. Fernand Bouisson, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu (Vifs applaudissements extrême-gauche, et gauche).

Scrutin pour l'élection des vice-présidents. — Ont obtenu : MM. Henri Paté, 344 voix ; Léo Bouyssou, 321 voix ; Bouilloux-Lafont, 311 ; Flaudin, 259 ; Fabry, 251 ; Blaisot, 249 ; Morinaud, 133 voix. **MM. Henri Paté, Bouyssou, Bouilloux-Lafont, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus** (applaudissement à gauche et à l'extrême gauche). Il y a ballottage pour le quatrième vice-président.

Scrutin pour l'élection des secrétaires. — Ont obtenu : MM. **Taton-Vassal,** rép. de gauche, 351 voix, **élu ; Jules Boyer,** gauche rad. 333 voix, **élu ; Gratien,** rad. soc., 314 voix, **élu ; Marcombes,** rad. soc., 311 voix, **élu ; De Lupel,** rép. de gauche, 308 voix, **élu ; Blanche,** soc., 306 voix, **élu ; Tribalet,** rép. soc., 302 voix, **élu** ; Léon Vincent, rép. soc., 257 voix ; Louis Dumas, Union rép. dém., 219 voix ; Emile Faure, Union, rép. dém., 207 voix ; Bezet, dém., 195 voix ; Vidal, Act. dém. et soc., 141 voix ; Ballut, Action dém. et soc., 116 voix.

Il y a ballottage pour un siège de secrétaire.

Scrutin pour l'élection de trois questeurs

Ont obtenu : MM. Barthe, soc., 376 voix ; **Cazals,** rad.-soc., 270 voix ; Tranchand, gauche rad., 265 voix ; About, union rép. dém., 211 voix ; Emile Vincent, gauche rad., 171 voix ; Picot, rép. de gauche, 155 voix.

MM. Barthe et Cazals, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés questeurs de la Chambre.

L'assemblée décide ensuite de procéder aujourd'hui à 15 heures, au deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un questeur et la séance est levée.

Le sixième bureau s'est prononcé pour la validation de MM. Salengro et Bergerot

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le 6e bureau de la Chambre a examiné hier après-midi les conclusions de M. Bonnevay, relatives aux demandes d'invalidation déposées contre MM. Salengro et Bergerot. Ces conclusions étaient entièrement favorables aux deux députés du Nord et déclaraient que aucun doute ne pouvait être émis sur la régularité des opérations électorales, dans les 2e circonscriptions de Lille et de Dunkerque.

En conséquence, le 6e bureau s'est prononcé, à l'unanimité, pour la validation des députés Salengro et Bergerot.

Les dossiers seront publiés ce matin au « Journal Officiel ». Dans la journée de demain, la Chambre déclarera élus les deux parlementaires du Nord.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille.

Le Conseil de Cabinet d'hier a été consacré à la déclaration ministérielle

Les membres du Gouvernement se sont réunis hier en Conseil de Cabinet au ministère des Finances, sous la présidence de M. Raymond Poincaré. La séance a été presque entièrement consacrée à l'examen de **la déclaration ministérielle qui sera définitivement adoptée jeudi matin, en Conseil des Ministres et lue dans l'après-midi du même jour à la Chambre par le Président du Conseil et au Sénat par le Garde des Sceaux.**

M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a ensuite fait un exposé de la situation extérieure.

M. Oberkirch, député du Bas-Rhin, qui vient d'être nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociales, avait pris séance pour la première fois aux Conseils du Gouvernement.

LE CONCOURS DE BAVAY DE LA RACE BOVINE BLEUE DU NORD EN 1928.

Le grand concours annuel de la race bovine bleue du Nord se tiendra le 1er juillet prochain à Bavay.

Doté de 6.500 francs de prix, il réunira l'élite de l'élevage.

Les inscriptions devront être adressées avant le 20 juin, dernier délai à la direction des Services agricoles du Nord, 15, rue des Vieux Murs à Lille.

DANS LES FINANCES

M. Delacour, receveur de 1re classe, à Aubusson (Creuse), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de SAINT-OMER, en remplacement de M. Boursin, admis à la retraite ; M. Binet, receveur de 2e classe à la Trésorerie générale de la Côte-d'Or, a été promu à la 1re classe de son grade et affecté à la Trésorerie Générale du Nord, pour assister le trésorier-payeur général dans l'exercice de son contrôle.

Importante déclaration de M. Poincaré au Sénat sur les mesures d'assainissement monétaire

Le Sénat a repris ses travaux hier après-midi, à quinze heures.

M. Doumer prononça d'abord l'éloge funèbre de MM. de Saint-Quentin, Limouzain, Laplanche, décédés au cours des vacances.

Puis on déposa de nombreux projets et rapports et le président lut la liste des diverses demandes d'interpellation.

M. René Besnard demanda que son interpellation sur l'écroulement de la Tour Charlemagne, à Tours, soit discutée dans la seconde quinzaine de juillet.

M. Poincaré en prit note mais **précisa que, après le 15 juillet, les Chambres ne seraient plus en session.**

Le président du Conseil accepta ensuite la discussion prochaine d'une interpellation de M. Louis Soulié « **sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne la stabilisation de la monnaie** ».

M. Héry souleva alors un incident. « Les journaux les plus sérieux, dit-il, impriment que la Banque de France a acheté pour trente milliards de devises au comptant et quinze milliards de devises à terme et que celles-ci ne figurent pas à son bilan. Il y a là des pratiques énigmatiques. »

M. Poincaré répliqua que les documents publiés par la Banque étaient exacts et que celle-ci ne se livrait pas à des opérations occultes. « Les opérations de la Banque, poursuivit-il, ont été très régulière. **Elles ont permis la stabilité de fait qui existe depuis dix-huit mois et elles ont préparé les mesures d'assainissement monétaire qu'un jour ou l'autre, et plus tôt que plus tard, nous serons amenés à prendre.** En tout cas, il y a une grande imprudence à apporter des allégations aussi inexactes que celles de M. Héry, allégations dont tous les spéculateurs peuvent s'emparer demain contre la finance française. »

Comme M. Héry insistait encore, M. Poincaré répéta que la discussion de l'interpellation Soulié, sur la stabilisation, viendrait avant la séparation du Sénat. M. Héry pourra prendre part au débat.

Sur ces mots, la séance fut levée.

Pourquoi ne pas noter, aujourd'hui l'adresse qui demain, peut vous être utile ?

Consultez chaque jour les PETITES ANNONCES du « Réveil du Nord ».

Un agent d'assurances de Béthune avait détourné 55.000 francs

IL A ÉTÉ CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON PAR LE TRIBUNAL DE LILLE

Le sieur Auguste Leroy, agent d'assurances à Béthune, 124, rue de Lens, était chargé d'encaisser les primes pour la Cie d'assurances « Le Zénith ». Il négligea de verser les encaissements à la Caisse de la Compagnie et il détourna ainsi une somme de 55.000 fr.

Leroy, qui est en fuite, a été condamné hier par défaut, par le Tribunal correctionnel de Lille, à deux ans d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

La Compagnie « Le Zénith » obtient le remboursement des sommes détournées.

Le "Southern Cross" a accompli la seconde étape du raid San-Francisco-Sydney

Une dépêche de Suva annonce que le « Southern-Cross » a atterri, mardi à 3 h. 20 du matin (heure de Londres), à Suva (Iles Fidji).

C'était le seconde étape du raid San-Francisco-Sydney.

Mais il n'est pas certain que l'avion « Southern-Cross » poursuive son vol vers l'Australie, en raison de la difficulté de trouver 900 gallons d'essence et un terrain convenable pour le décollage.

Le maréchal Tchang-Tso-Lin aurait succombé à ses blessures

Selon un télégramme de Moukden, la nouvelle de la mort de Ou-Tchouang-Cheng, gouverneur du Hei-Loung-Kiang, qui a succombé aux blessures qu'il avait reçues lors de l'attentat commis contre le train de Tchang-Tso-Lin, avait été gardée secrète afin que le moral des troupes du Hei-Poung-Kiang ne fût pas affecté.

D'après le même télégramme, le maréchal Tchang-Tso-Lin serait dans un état grave.

Suivant une deuxième dépêche de Moukden au « Jiji Shimpo », le maréchal Tchang-Tso-Lin serait décédé

Sa mort serait tenue secrète.

DES BOMBES EXPLOSENT A TIEN-TSIN

On mande de Tien-Tsin que plusieurs bombes et grenades ont fait explosion à Tien-Tsin, y causant une certaine panique qui cessa rapidement.

Des gardes japonais ont découvert des bombes dans les réservoirs d'eau de la ville.

L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU NORD

Le Comité départemental de l'enseignement primaire du Nord s'est réuni hier à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. Da Costa, inspecteur d'Académie et, après avoir statué sur la création d'emplois scolaires nouveaux, le Conseil a fixé la liste des récompenses annuelles à accorder aux instituteurs et institutrices du département, statué sur le nombre des élèves à admettre dans les écoles normales de Douai et émis le vœu que les vacances scolaires aient lieu du 31 juillet au 1er octobre.

M. le Préfet prendra incessamment un arrêté à ce sujet.

Le procès du joaillier Charles Mestorino

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

"Crapule, bandit", crie le garagiste Pazin, à l'adresse de Mestorino

Garagiste, M. Pazin s'est tu pendant longtemps. C'est par erreur, dit-il, que j'ai donné une fausse date et aussi parce que Mestorino m'avait prévenu de la visite d'un policier. Je me suis trompé d'une journée involontairement.

Le Président : Mestorino affirme vous avoir donné 3.000 francs.

Le témoin se tourne vers l'accusé. Répétez-le devant moi ? Dites-le un peu ?

Mestorino, d'une voix faible : Je confirme (Sensation).

Crapule, bandit, hurle le témoin.

Le Président : Calmez-vous. Voyons, Mestorino, précisez ?

Mestorino : C'était le samedi 13 mars.

Le témoin : Je n'ai qu'un œil. Que je le perde à l'instant si je mens. Je n'ai qu'un œil et j'y tiens. Que je tombe aveugle.

M. l'avocat général : Une simple observation. Vous dites que c'est un samedi, 13 mars. Le 13 mars, c'était un mardi. Autre chose : ces bijoux dont vous auriez donné le produit de la vente à Pazin, vous les avez vendus le 13 mars. Le 14 vous étiez arrêté. Enfin c'est le 2 mars que le garagiste a fait son faux témoignage.

Le témoin peut se retirer après avoir reçu une sévère réprimande du président.

AUTRES DEPOSITIONS

M. Marcel Lorignon, entendu la veille, veut être entendu encore. C'est pour dire qu'il se souvient que Truphème, à un moment, avait ses vêtements sur la figure et qu'il se peut que l'asphyxxie vienne de là.

On sourit.

Puis M. Gabrielli, commissaire de la première brigade mobile, M. Guillaume, de la police judiciaire, expliquent quelles entraves ont apporté à la marche de l'enquête les manœuvres de Mestorino et de sa famille. De Mlle Charnaux, M. Guillaume dira : « Quand on lui posait une question précise, elle se trouvait mal et piquait une crise de nerfs ».

Les deux policiers rappellent ensuite leur enquête et expliquent notamment aux jurés la disposition de l'endroit où le drame fut commis.

Enfin c'est un bijoutier, M. Garnier, qui acheta à bas prix des pierres volées. « Mestorino était un bon garçon, dit-il, il a agi dans un mouvement de folie ».

L'audience est ensuite levée.

UN CYCLISTE A ÉTÉ TUÉ PAR UN CAMION-AUTO A HALLUIN

Hier, vers 13 heures, M. Eugène Libert Desmettre, âgé de 25 ans, demeurant au N° 5 de la rue Palestro, à Halluin, descendait la rue de l'Eglise en bicyclette.

Rue de Lille, sa machine dérapa et le cycliste tomba sur la chaussée. Malheureusement, au même moment arrivait un gros camion-automobile des établissements François Masurel frères, à Tourcoing. Le lourd véhicule lui passa sur le corps.

On alla quérir M. le docteur Louf, qui fit transporter le blessé chez lui, rue de Lille, mais son état était désespéré.

Le visage du malheureux cycliste était mutilé horriblement et il y avait fracture du bassin.

Reconduit à son domicile, 5, rue Valestro, M. Libert-Desmettre reprit connaissance, mais après bien des souffrances il rendit le dernier soupir.

Il était marié depuis un an et son épouse attend un bébé.

M. Lelieuvre, conducteur du camion, a été interrogé ainsi que plusieurs autres témoins et il semble que l'accident soit dû à la fatalité. L'enquête se poursuit.

La mort étrange d'un manœuvre à Lys-lez-Lannoy

Nous avons relaté dans notre numéro d'hier l'accident survenu à un manœuvre dans des circonstances vraiment étranges, aux Usines Boutemy, à Lys-lez-Lannoy.

Le manœuvre Algérien Abraham Chaled, âgé de 28 ans, demeurant à Roubaix, 99, rue du Grand Chemin, y était occupé au nettoyage des chaudières.

Soudain, alors qu'il venait de prendre sa lampe électrique et de pénétrer dans l'une des chaudières qu'il devait enttoyer, il s'affaissa en poussant un grand cri et ne donna plus signe de vie.

M. le docteur Parmentier devant l'étrangeté de ce décès, fit des réserves et ne crut pas devoir accorder le permis d'inhumer.

Le Parquet informé, avait commis, au cours de la journée d'hier, M. le docteur Delahousse, pour pratiquer l'autopsie.

M. Delahousse étant malade, M. Glorian, juge d'instruction, a chargé d'autopsier le cadavre, M. Muller, médecin légiste.

A cet effet, le corps de Chaled Abraham a été transporté mardi soir à l'Hôpital La Fraternité, à Roubaix.

L'autopsie y sera pratiquée ce matin, à 9 heures.

UN DÉMENTI AU SUJET DE LA DÉMISSION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

On nous communique la note officielle suivante :

« Certains journaux font allusion à des bruits d'après lesquels M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, aurait offert sa démission au Ministre des Finances. Ces bruits, s'ils ont couru, sont dénués de tout fondement. A aucun moment, M. Moreau n'a offert ni eut à offrir sa démission au Ministre, avec lequel il a toujours agi en plein accord ».

LA REPRISE DU PAIEMENT DES COUPONS DE LA DETTE OTTOMANE

Les représentants des porteurs de dette ottomane ont reçu du Gouvernement d'Angora, l'assurance que le premier coupon d'arriéré leur serait payé dès ratification du nouveau contrat qui sera signé le 15 juin.

Le crime sauvage de Baillieul-sire-Berthould

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'assassin a fouillé les meubles

Dans le couloir qui sépare les quatre pièces que contient le rez-de-chaussée de l'habitation, le sang a coulé partout. Dans la pièce face à l'angle de la rue et qui sert de salle à manger, une armoire a été ouverte. Dans la chambre à coucher, contenant deux lits et une garde-robe, l'assassin a retourné rapidement les objets qui s'y trouvaient ; l'armoire à linge fut complètement visitée. Il y a du désordre partout, sauf dans la cuisine où sur une table sont placés un canif, deux couteaux de table et un grand couteau de cuisine, près d'un roman que lisait la malheureuse victime. Un hachoir pend contre le côté droit de la cheminée. Ces armes terribles n'ont pas attiré le criminel, qui avait sans doute sur lui ce qu'il fallait.

Dans la cour, une véranda-buanderie qui n'est pas encore vitrée, puis deux réduits, un poulailler, les W.-C., sur les portes desquels les mains baignées de sang de la victime se sont posées, ainsi que sur la porte ouvrant sur la rue de Neuville. La « clenche » est couverte de sang, ainsi que les panneaux supérieurs et inférieurs. Mme Pigache aura voulu ouvrir pour appeler au secours, mais ses forces l'ont trahie. C'est là qu'elle est morte, la tête sous l'enchevêtrement d'outils de jardin rouillés.

L'heure de l'assassinat

L'enquête effectuée par le maréchal des logis D'Hoorne et ses hommes a apporté certaines précisions sur l'heure à laquelle se déroula l'assassinat. C'est ainsi que lundi, vers midi un quart, le jeune garçon charcutier Gustave Dubuisson, 14 ans, vint pour ouvrir la porte comme à l'ordinaire pour recevoir la commande habituelle de viande. La porte étant close, le gamin s'éloigna. Mlle Régnier Alice, 16 ans et demi, la jeune boulangère de la maison, voulut déposer le pain journalier, mais ne recevant pas de réponse, elle posa le pain derrière le volet mécanique où le prendrait la cliente. Il était à ce moment 13 h. 45. Mais une voisine, Mme Vve Malard, épicière, installée à quatre-vingts mètres de là, a déclaré que Mme Vve Pigache était venue chez elle à 11 h. 15 pour acheter un paquet de café. C'est donc entre cette heure et midi quinze que le crime a été accompli.

L'assassin a commandé une « bistouille » comme l'attestent les objets découverts : la cuillère à café, la tasse et le petit verre de genièvre encore plein. Aussitôt cette consommation versée, il frappa sauvagement la débitante pour la voler.

Assommée, la pauvre femme tomba sur le sol et reçut d'autres coups plus violents encore. La tête est une véritable bouillie. L'homme fouilla ensuite les meubles, enleva l'argent qu'il trouva, revint sur ses pas, ferma la porte du débit et sauta par la fenêtre du pan coupé, qu'il laissa ouverte derrière lui, mais prit soin de rabattre les contre-vente. Cette fuite par cette fenêtre, qui n'est vue ni des deux rues de la Station et de Neuville, et qui fait face aux champs, montre que l'individu connaissait bien les lieux.

Le Parquet et la brigade mobile sur les lieux

Le Parquet arriva à la maison du crime mercredi matin, vers 9 h. 30.

Les magistrats procédèrent alors à des constatations et refirent point par point, la suite des événements de la sanglante tragédie.

Ils interrogèrent le jeune Célestin Pigache, qui donna en détail le récit que nous venons de faire. L'autre fils de la victime, Jean Pigache, 22 ans, aide-monteur à Arras, fut prévenu par un camarade qui alla à sa rencontre sur le chemin qu'il empruntait pour revenir le soir.

On retrouve les économies

Dans la chambre à coucher, les magistrats ainsi que MM. Peyrousère, commissaire de la brigade mobile et Faissat, inspecteur principal, qui n'étaient pas restés inactifs, trouvèrent un portefeuille vide, où le jeune Célestin avait placé une cinquantaine de francs. Après recherches, sous le lit, on retrouva un autre portefeuille, celui-là contenait encore un millier de francs. Il apparaît donc que le bandit n'a pas dû trouver beaucoup d'argent dans l'armoire et qu'il dut se contenter des quelques francs ramassés à la hâte dans le tiroir du comptoir.

L'autopsie

Cependant, M. le docteur Brassart, aidé par le gendarme Denis, procédait à l'autopsie de la malheureuse.

Le crâne de la victime porte sept plaies, dont une mortelle à la tempe gauche ; l'os temporal est enfoncé et la matière cérébrale est atteinte, le cerveau est ainsi écrasé, puis trois autres fractures simples qui auraient pu amener la mort, mais à une échéance moins brève. Les bras portent les empreintes bien nettes du misérable qui a dû saisir la débitante avant de la tuer. Les coups auraient été portés avec un instrument contondant et pointu, un gros caillou ou un gros éclat d'obus. Il fallut un effort considérable de la part de la blessée pour accomplir un parcours d'environ 25 mètres avec des blessures aussi affreuses.

Des pièces à conviction

Des objets ont été saisis : le tiroir-caisse, le gobelet sur le comptoir, un tablier de femme où l'assassin s'est essuyé les mains avant de sortir et qu'il jeta dans le couloir, enfin, une pierre d'environ un kilogramme, trouvée sur le sol du café.

"Va falloir que je tue quelqu'un"

Les gendarmes et les policiers, parallèlement aux constatations, se sont livrés à des recherches lesquelles, quoique infructueuses, peuvent retenir l'attention. Un individu de mauvaise moralité, arrivé dans le pays depuis quelques jours, prit la fuite à la vue des uniformes. Renseignements pris chez son patron, ce dernier a déclaré aux gendarmes que son domestique, le nommé A. C., 32 ans, n'était pas rentré dimanche à la ferme, qu'il était rentré lundi soir, vers 21 h. 30, en complet état d'ivresse après lui avoir demandé un acompte de 30 fr. L'ivrogne confia à son maître qu'il avait dépensé 140 francs à boire. On apprit bientôt que le même individu, venant de Feuchy, avait eu des allures bizarres à l'égard d'une cabaretière, qui, inquiète, détacha son chien. L'homme aurait dit : « Va falloir que je tue quelqu'un ». Il est titulaire de plusieurs condamnations, dont une à dix-huit mois de prison pour escroquerie. Les inspecteurs de la brigade mobile et les gendarmes opèrent le contrôle de son emploi du temps.

La victime

La victime était très bien considérée dans le village, elle jouissait de l'estime de tous. Mme Marie Dumont, qui est la sœur de Mme Vve François Huleux, dont le mari était adjoint au maire de Lens, était divorcé d'avec son premier mari, M. Macquet. Ce dernier quitta sa femme il y a vingt-huit ans pour aller combattre au Transvaal. Il est revenu depuis dans la région où on le retrouve à Arras comme garçon d'hôtel. De son premier mariage, elle eut un fils, M. Paul Macquet, actuellement employé au Chemin de fer du Nord, à Saint-Pol. De son second mari, qui est décédé il y a quelques années, elle eut deux fils Jean et Célestin Pigache.

L'émoi est vif dans la commune et chacun souhaite que les policiers ne tardent pas à mettre la main sur le dangereux bandit, dont le crime a eu le vol pour mobile.

La direction des opérations de recherche est confiée à M. Peyroussère, dont on connaît la grande valeur, et à son inspecteur Faissat.

André TROGNON.

Le boxeur lillois Arthur Vermaut enlèvera-t-il le 18 Juin le titre de champion de France ?

L'excellent pugiliste Lillois, Arthur Vermaut est venu hier au « Réveil du Nord » tout joyeux de pouvoir nous annoncer ce qu'il considère comme la meilleure des bonnes nouvelles : la conclusion d'un match revanche contre Argotte, pour le 18 juin au Cirque de Paris.

Comme Bouquillon, tenant du titre de champion de France des poids mi-lourds ne peut plus faire la limite de cette catégorie, il est à prévoir que le match Argotte-Vermaut aura pour enjeu ce titre national et le Lillois met toutes ses espérances dans cette rencontre ; il s'entraîne ferme et à bon espoir de prendre sur Argotte une nette et éclatante revanche.

Au cours de cette même soirée du 18 juin, Gydé jeune, élève du professeur Dubus, de Roubaix, rencontrera Huat ; Alvérel, de Tourcoing, sera opposé à Solvento. Le roubaisien Vandeleene ferait également ses débuts à Paris ce même jour.

Bouquillon boxera le 23 Juin à Paris

Nous apprenons qu'un important gala pugilistique se déroulera le 23 juin au Cirque d'Hiver à Paris. Parmi les principaux combats, figure en deuxième lieu un match entre Bouquillon, d'Auchel, et un pugiliste non encore officiellement désigné, soit Breitenstrater, soit Spalla

Le Congrès général annuel des Cheminots mutilés à Amiens

Les Mutilés et Victimes de Guerre du Réseau des Chemins de fer du Nord, se sont réunis au Congrès d'Amiens, Salle Marnette-Deltond, le 2 juin 1928, ainsi que nous l'avons relaté. Ils ont émis les vœux suivants :

GARANTIE D'EMPLOI. — Que les Mutilés et Victimes de guerre, actuellement occupés sur les réseaux ferrés, non incorporés au titre des emplois réservés, obtiennent la garantie d'emploi aux mêmes titres que leurs camarades entrés au titre des emplois réservés, et en cas d'avancement cette garantie ne leur soit pas retirée ; ce vœu devant être soumis à l'approbation du Congrès général des Cheminots Victimes de Guerre de tous les réseaux, qui se tiendra à Lyon, le 17 juin 1928.

AUTONOMIE TECHNIQUE. — Que les Mutilés et Victimes de Guerre directes, membres des Associations locales bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, restent indépendants de leurs groupements pour défendre leurs revendications de Mutilés exclusivement, sans participer directement aux travaux des Groupes Anciens Combattants, qui lèsent parfois leur liberté ou leurs intérêts, laissant toutefois à ceux qui veulent conserver leur contact avec ces groupements toute latitude, sous réserve qu'ils sauvegarderont éventuellement les droits des Victimes de Guerre, si ceux-ci étaient en péril, ce dont ils informeraient leurs dirigeants sans délai.

SUPPRESSION DES REFORMES D'OFFICE. — Pour les Mutilés et Victimes de Guerre des réseaux ferrés, par suite de leurs blessures de guerre, motion qui sera représentée à Lyon, le 17 juin prochain, au cours du Congrès général des Cheminots bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919.

COMPAGNIE DU NORD. — Que la Compagnie des Chemins de fer du Nord examine avec bienveillance, dans l'avenir, les requêtes qui pourraient lui être faites par l'Association en faveur des Mutilés et Victimes de Guerre, qu'elle a pour mission de défendre quant à elle.

BONIFICATIONS. — Emettent le vœu que le délai de six mois prévu pour bénéficier des bonifications accordées aux nouveaux Agents, soit supprimé.

DECORATIONS ET AVANTAGES. — Que les nouveaux Agents bénéficient des mêmes avantages et des mêmes dispositions que les anciens Agents, en ce qui concerne les majorations données en vertu de leurs décorations, selon les promesses faites par les Compagnies, mais jamais tenues.

Que les cheminots mutilés de la Compagnie du Nord ayant au moins 50 % d'invalidité, voyagent en 2e Classe, comme cela existe sur le Réseau Etat.

VŒU SPÉCIAL. — « Les Cheminots et Victimes de guerre des Chemins de fer du Réseau du Nord, réunis dans leur Congrès annuel, à Amiens, Salle Marnette-Deltour, le 3 juin 1928, après avoir eu connaissance du deuil qui vient de frapper M. le docteur Delbecq, médecin-chef local du réseau, qui leur avait témoigné sa sympathie, chargent le Bureau de lui présenter leurs bien vives condoléances et l'expression de leur profonde gratitude. »

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Le drame de la rue Jean Macé à Roubaix

LE MARI MEURTRIER EST RENVOYÉ DEVANT LES ASSISES

On se rappelle le terrible drame conjugal qui se déroula le mardi 5 mars, à 19 heures, rue Jean Macé, à Roubaix. Une pauvre femme, Eugénie Warmel, 34 ans, mère de quatre enfants, fut tuée d'un coup de couteau par son mari, Fernand Vroman, 37 ans, individu jaloux, paresseux et alcoolique avec lequel elle habitait rue Jean Macé, 11, à Roubaix.

M. Glorian, juge d'instruction, vient de clore son rapport sur cette affaire et a renvoyé le mari assassin devant la Chambre des mises en accusation.

L'assassinat du mineur Polonais de Vieux-Condé

L'ENQUÊTE S'EFFORCE D'ÉTABLIR LE ROLE JOUÉ APRÈS LE MEURTRE PAR LA FEMME WISNIEWSKI ET KUTZINA, ÉCROUÉS A LA PRISON DE VALENCIENNES.

(De notre correspondant particulier)

Valenciennes, 5 juin. — L'assassinat du mineur polonais Edmond Wisniewski, de Vieux-Condé, relaté longuement par notre journal mardi matin, a provoqué dans toute la région une profonde émotion.

Hier matin, la femme Wisniewski, 38 ans, et son ancien pensionnaire, Joseph Kulzyna, 12 ans, ouvrier mineur, inculpés de meurtre et de complicité de meurtre sur la personne d'Edmond Wisniewski, domiciliés la première à Vieux-Condé, au hameau de la Solitude, rue du Maréchal-Foch, et le second à Condé-sur-l'Escaut, arrêtés dans la soirée de lundi, ont été conduits au Parquet de Valenciennes ; après avoir subi un interrogatoire d'identité, ils ont été écroués à la Maison d'arrêt.

Les quatre plus jeunes enfants de la femme Wisniewski : Alphonse, 12 ans ; Maria, 10 ans ; Bernard et Hélène, 3 ans, ont été conduits dans l'après-midi de mardi, à l'hôpital-Général de Valenciennes où ils ont été hospitalisés.

Nous avons dit que c'est par la déclaration faite lundi soir au juge d'instruction par Edmond Wisniewski, 17 ans, aide-mineur à la fosse « Avaleresse, que l'on avait pu connaître la vérité sur ce drame.

L'enfant a-t-il déclaré tout ce qu'il savait ?

Dans sa crise de larmes, il ne fit que dire ce qu'il était important de connaître de suite.

Le 24 novembre, vers 20 heures, une querelle violente s'était produite entre son père et sa mère. Son père se trouvant en état d'ivresse était très surexcité : il avait pris un couteau et en menaça sa femme.

Joseph Kulzina qui assistait à cette scène et qui était pensionnaire, intervint alors : il s'élança sur Wisniewski le saisit à la gorge et serra avec une telle force que lorsqu'il lâcha le corps de l'ouvrier mineur polonais, celui-ci avait cessé de vivre.

Ce meurtre n'aurait donc pas été prémédité mais commis au cours d'une rixe.

D'autre part, il ne faut pas oublier également que Kulzina avait manifesté l'intention d'acheter un revolver et l'on se demande pour quelles raisons la femme Wisniewski n'est pas intervenue pendant que Kulzina étranglait son mari...

De plus, il y avait dans la maison un second pensionnaire, Charles Tfardez : celui-ci, d'après Edmond Wisniewski était couché dans sa chambre au premier étage.

Dormait-il si profondément pour ne rien entendre ?

Le jeune Edmond Wisniewski n'a pas dit ce qui se passa après la mort de son père.

Qui ligota le cadavre ? Et qui alla le jeter à 150 mètres de la maison, dans le canal du Jard ?

Faut-il conclure que Kulzina et la femme Wisniewski ligotèrent le cadavre, traversèrent le jardin et jetèrent dans le Jard le colis ?...

C'est ce que l'enquête établira incessamment, car au Parquet on prétend ne rien savoir encore...

DES SCELLÉS

Le fil de fer qui liait les pieds de la victime et du fil de fer semblable trouvé à l'estaminet de la rue de l'Escaut, à Vieux-Condé, qu'avaient tenu les époux Wisniewski, la ceinture, les lambeaux d'étoffes qui adhéraient encore au cadavre ont été saisis, placés sous scellés et déposés mardi au *greffe* du Tribunal civil de Valenciennes comme pièces à conviction.

Les renseignements recueillis sur la femme Wisniewski lui sont très défavorables : elle paraissait pour être de mœurs légères ; quant au mari il était considéré comme un alcoolique invétéré.

UNE BAIGNADE MORTELLE A FRETIN

Le jeune Henri Henno, 16 ans, avait commis l'imprudence, malgré les recommandations de sa grand'mère, avec laquelle il habite, d'aller se baigner dans l'étang situé dans les carrières à chaux à proximité de la gare de Fretin.

Le garde-champêtre ayant aperçu l'imprudent, le fit remonter de l'eau, mais quelques instants plus tard, le gamin recommençait à se baigner.

Malheureusement, le jeune homme qui venait de manger, fut pris d'une congestion et disparut. Un témoin qui coupait de l'herbe à proximité, se porta au secours de Henri Henno, mais quand on parvint à repêcher ce dernier, la mort avait fait son œuvre.

LE GROUPE SOCIALISTE DEMANDERA L'AMNISTIE POUR TOUS LES CONDAMNÉS POLITIQUES

Le groupe socialiste au Parlement a procédé, hier, à la nomination de sa délégation exécutive qui a été ainsi composée : MM. Vincent Auriol, Hubert Rouger, Pocquin, Bedouce, Paul Boncour, Compère-Morel, Paul Faure, Mistral, Renaudel, Frot, **Braoke**, Marquet, **Salengro**, Grumbach et Laroche.

D'autre part, le groupe socialiste s'est montré favorable aux deux propositions de résolution déposées par M. Michel Walter, relatives à l'amnistie pour les condamnés de Colmar.

Il profitera de l'occasion pour demander une extension de l'amnistie à tous les condamnés politiques et la libération des députés communistes Cachin et Doriot.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1928. — N° 4

le Compagnon de chaîne

ROMAN D'AMOUR — PAR GEORGES PRADEL

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Un soir de juin, au « Café de la Marine », à Toulon, le lieutenant de vaisseau De Laitres vient, après une absence de trois ans, de retrouver son ami d'enfance, le chirurgien-major Monlieu, et tous deux évoquent de pieux souvenirs lorsqu'un planton apporte un pli au major. C'est le « mot » qui permettra au chirurgien d'entrer dans l'arsenal, car il doit y pratiquer, la nuit même, l'autopsie de trois forçats morts de la fièvre typhoïde. Vers 23 heures, en effet, le major prend congé de son camarade et se rend à l'amphithéâtre. Il s'y produit alors une scène effarante : Monlieu réveille un des « cadavres », ce dernier le ligotte et le met à sa place...

Là, ils subissent l'inspection du service de santé, sont embarqués à bord du bâtiment qui les attend et ils voguent immédiatement vers la Guyane française.

Nous en demandons bien pardon au lecteur, mais cette trop longue digression était indispensable pour expliquer comment Bernard Paloque avait pu se trouver au port de Toulon au moment où commence cette histoire.

Bernard Paloque était inconnu des sommités de l'aristocratie de la haute pègre. Inconnu également de la police avant la malheureuse aventure qui l'avait jeté sous les rigueurs de la justice.

Qui était donc ce Bernard Paloque ? Un vulgaire voleur et c'est tout.

Un beau matin, le rapport journalier des agents à la préfecture indiquait un vol commis à Chatou.

Peu de chose, une misère, dix mille francs. Ce n'était réellement pas la peine d'en parler. Le vol avait été commis la nuit, chez les époux Bridois, deux vieux rentiers, qui, en rentrant chez eux par le train d'une heure, avaient trouvé leur coffre-fort dévalisé. Comme on voit, ce était de la banalité la plus pure.

Le vol avait été adroitement exécuté. Pas d'indices, pas de traces. Les agents chargés de l'enquête faisaient la grimace en déclarant qu'ils avaient affaire à un vieux cheval de retour, à un malin.

Ils s'étaient trompés.

Les époux Bridois, maniaques et rangés autant qu'avares, prenaient un soin méticuleux de leur fortune. Les dix mille francs soustraits chez eux étaient en billets de banque.

Deux mois après le vol, un agent arrêtait à l'entrée d'un bal de barrière une fille qui venait de changer un billet de cent francs. Les numéros des billets étaient consignés à toutes les buvettes des endroits mal famés de Paris. Le billet changé portait le numéro d'un des billets de Chatou. Cette fille ne voulut donner aucun indice, elle s'obstinait à répondre qu'on lui avait donné ce billet et qu'il était bien sa propriété. Sur un ordre de l'agent, on la relâcha. Il la fit filer avec le plus grand soin.

Le lendemain soir, on arrêta un homme auquel elle avait évidemment donné rendez-vous sur le boulevard extérieur. Il était encore porteur de cinq billets dont les numéros coïncidaient avec ceux de la liste Bridois.

Le doute n'était pas possible.

L'homme, c'était Bernard Paloque. Il avait donné son nom. Bien qu'il avouât quarante-deux ans, il n'avait pas de casier judiciaire. Un inconnu, un malfaiteur vulgaire et ignoré. On avait fait venir des moutons. Aucun d'eux ne connaissait Bernard Paloque qui, avec une indifférence suprême, narguait les agents, soutenait les regards investigateurs des faux frères avec une impudente impassibilité.

L'affaire du vol de Chatou avait été instruite et Bernard Paloque en avait eu pour ses cinq ans.

Mais au lieu de se laisser transporter à Nouka-Hiva, il avait opté pour Cayenne, déclarant qu'il était ouvrier serrurier. Il avait refusé de faire connaître les patrons chez lesquels il avait été employé. Mais devant la commission supérieure des prisons chargée de faire le tri, il taraudait une clef comme un vieux praticien et, jouant du tournevis aussi bien que de la lime, démontait et remontait en un clin d'œil une serrure des plus compliquées.

Quand on lui annonça qu'il était destiné à Cayenne, il parut être au comble de ses vœux ; il ne put retenir un fort soupir de satisfaction. Mais ce ne fut qu'un éclair, et à un agent qui l'accompagnait et essayait de le faire parler, il répondit simplement :

— Moi, j'ai toujours aimé la chaleur, c'est pour ça que je